

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 26 mars 2020 à 9 h 00 par conférence téléphonique.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 9 h 00.

CE20-033

MANDAT À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – URGENCE CLIMATIQUE

Il est résolu de confier à la Commission de l'environnement le mandat de proposer des mesures pouvant être prises par la Communauté et les municipalités dans le cadre de l'urgence climatique déclarée par l'Organisation des nations unies, selon les termes énoncés au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE20-034

PLAN DE RELANCE EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF

Il est résolu :

- De mandater le directeur général à entreprendre au nom de la Communauté métropolitaine les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin de permettre l'adoption et la mise en place de mesures gouvernementales visant à compenser les impacts financiers liés à la lutte contre la pandémie de la COVID-19 ;

...2/

- D'autoriser le directeur général à collaborer avec l'Autorité régionale de transport métropolitain en vue de la préparation d'un plan de relance comportant notamment des projets de transport collectif afin que ce plan puisse être déposé au gouvernement du Québec en tant que vecteur de la relance économique suite aux mesures prises pour limiter la propagation de la COVID-19 ;
 - D'autoriser le directeur général à aborder ces questions dans le cadre du mandat qui lui a été accordé par le conseil par la résolution CC20-002 en vue de la négociation d'un pacte fiscal sur le transport collectif en collaboration avec l'ARTM ».
-

CE20-035

CONTRIBUTION FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE AU SERVICE 211 GRAND MONTRÉAL POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Il est résolu :

- D'approuver le versement d'une contribution financière exceptionnelle de 200 000 \$ au Centre de référence du Grand Montréal afin d'augmenter les ressources consacrées au service 211 Grand Montréal pour répondre à la demande supplémentaire en référence de la population résultant de la pandémie de la COVID-19 ;
 - D'autoriser le directeur général à signer un avenant au Protocole de soutien financier à l'implantation et à l'opération du service 211 dans le Grand Montréal convenu entre le Centre de référence du Grand Montréal et la Communauté le 28 septembre 2017 en vertu de la résolution CE17-191 aux fins du versement de cette contribution financière exceptionnelle ;
 - De demander au gouvernement du Québec de compenser la Communauté pour cette contribution considérant qu'il s'agit d'un service social qui relève d'une des principales missions de l'État .
 - De prévoir les mesures pour que les municipalités qui ne reçoivent pas le service 211 Grand Montréal puissent être remboursées pour leur apport à cette contribution.
-

CE20-036

MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu d'autoriser le directeur général à verser à Montréal International une contribution de 1 163 518,50 M\$, représentant une avance sur le montant de la subvention à verser par la Communauté en vertu de l'entente de financement à intervenir pour l'année 2020, pour couvrir une partie des dépenses relatives à l'attraction, la rétention et l'expansion d'investissements directs étrangers, l'attraction de talents stratégiques internationaux et la promotion et le rayonnement du Grand Montréal prévues pour l'année 2020.

CE20-037

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 FÉVRIER 2020

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 13 février 2020.

CE20-038 AUTORISATION DE DÉPENSES DE MME SUZIE MIRON DANS LE CADRE DE SA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL SUR LE COMITÉ INTERNATIONAL DU LAC ONTARIO ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Il est résolu d’amender la résolution CE20-020 afin d’ajuster les modalités de remboursement des frais encourus par Mme Suzie Miron dans le cadre des travaux du Comité international du Lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, en portant à 4 500 \$ le budget total alloué pour couvrir, les dépenses pouvant découler de deux potentiels déplacements envisagés à Ann Arbor et à Washington, si ces rencontres ont toujours lieu.

CE20-039 EMBAUCHE D’UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Il est résolu d’autoriser le directeur général à embaucher une adjointe administrative, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d’autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE20-040 AUTORISATION D’UN APPEL D’OFFRES POUR LE LIDAR HORIZONTAL 2020

Il est résolu d’autoriser un appel d’offres public pour des relevés laser aéroportés (LiDar) topobathymétrique, traitement et classification des données pour les 28 cours d’eau visés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal servant à la mise en oeuvre de l’actualisation de la cartographie du risque annuel d’inondation.

CE20-041 AUTORISATION D’UN APPEL D’OFFRES POUR LA TÉLÉPHONIE IP HÉBERGÉE

Il est résolu d’autoriser un appel d’offres public concernant la fourniture et la migration vers un système de téléphonie IP hébergé pour la Communauté métropolitaine de Montréal.

CE20-042 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES INFORMATIQUES.

Il est résolu d’octroyer à la firme ZoneTI Inc. le contrat pour les services de support informatique et d’administration système pour un montant forfaitaire de 20 400 \$ plus toutes taxes applicables ainsi que les travaux supplémentaires optionnels pour un maximum de 200 heures au taux horaire de 125 \$/heure et d’autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

CE20-043 SUIVI DU PROJET SOLEIL

Attendu qu’une entreprise d’envergure internationale souhaite implanter un centre de données sur un site de 93,6 hectares en zone agricole sur le territoire de la Ville de Beauharnois nommé Projet Soleil ;

Attendu l'orientation préliminaire défavorable de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec dans le dossier 420388 à l'égard d'une demande d'exclusion de la zone agricole d'un site d'environ 93,6 hectares par la Ville de Beauharnois pour permettre l'implantation du Projet Soleil ;

Attendu que des sites alternatifs pourraient accueillir le Projet Soleil, mais que ces sites requièrent d'importants aménagements pour répondre aux exigences du projet et que ces aménagements ne peuvent être réalisés dans un court délai ;

Attendu la résolution CE19-065 du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant l'implantation projetée du Projet Soleil sur le territoire de la Communauté ;

Attendu le décret 953-2019 du gouvernement du Québec de septembre 2019 ayant pour effet de soustraire de la compétence de la Commission de protection du territoire agricole du Québec le dossier 420388 relatif à la demande d'exclusion de la zone agricole pour permettre l'implantation du Projet Soleil à Beauharnois ;

Attendu que l'implantation du Projet Soleil n'est pas conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisque le site visé est localisé à l'extérieur du périmètre métropolitain et que le projet a pour effet de soustraire à l'agriculture un site d'une superficie d'environ 93,6 hectares ;

Attendu qu'en mars 2020 le sous-ministériat aux industries stratégiques et aux projets économiques majeurs du ministère de l'Économie et de l'Innovation informait l'administration de la CMM de développements récents concernant le Projet Soleil dont l'éventuelle prise d'un décret pour exclure le site de la zone agricole, la transmission prochaine d'une demande de modification du PMAD pour permettre la réalisation du projet et que, dans le cadre de cette demande, le gouvernement proposera une compensation pour la perte de terres agricoles.

Il est résolu :

De demander au ministre de l'Économie et de l'Innovation de signifier sa demande de modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour permettre l'implantation du Projet Soleil sur le territoire de la municipalité de Beauharnois et l'informer que la Communauté évaluera cette demande selon les critères du PMAD et selon la résolution CE19-065 concernant la compensation.

CE20-044

PROJET D'ÉCOLE SECONDAIRE, VILLE DE MIRABEL, SECTEUR SAINT-AUGUSTIN

Attendu qu'il est important de disposer des espaces nécessaires pour répondre aux besoins en éducation et de soutenir le chantier du gouvernement Québec visant la construction d'écoles secondaires dont l'école secondaire de Mirabel dans le secteur Saint-Augustin ;

Attendu que le chapitre VI de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) concernant les interventions gouvernementales stipule que le gouvernement, l'un de ses ministres ou un mandataire de l'État ne peut faire une intervention relative à des travaux sur le sol ou la construction d'un bâtiment sur un territoire où est en vigueur un plan métropolitain, un schéma ou un règlement de contrôle intérimaire adopté par le conseil d'un organisme compétent, que si cette intervention est réputée conforme au plan, au schéma ou au règlement ;

...5/

Attendu que la procédure légale associée à un avis d'intervention gouvernementale permet notamment d'assurer une cohérence entre les interventions du gouvernement et la planification du territoire en vigueur dans un plan métropolitain et, lorsqu'une intervention s'avère non-conforme aux outils de planification, elle prévoit un processus accéléré de modification d'un plan métropolitain ;

Attendu que la Société québécoise des infrastructures est mandataire de l'État et maître d'œuvre du projet de construction de l'école secondaire à Mirabel dans le secteur Saint-Augustin et qu'en vertu de la LAU la ministre doit notifier à la Communauté un avis qui décrit l'intervention du mandataire de l'État ;

Il est résolu :

D'informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Ville de Mirabel, que la Communauté appui le projet de construction d'une école secondaire à Mirabel et qu'elle est dans l'attente qu'un avis d'intervention lui soit signifié comme le prévoit l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CE20-045

RÈGLEMENT NUMÉRO 97-33R-7 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC LES MOULINS

Il est résolu d'approuver le règlement le règlement 97-33R-7 de la MRC Les Moulins modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir les limites du périmètre d'urbanisation du secteur situé au nord-ouest du carrefour des autoroutes 40 et 640 sur le territoire de la Ville de Terrebonne puisque ce règlement respecte les orientations, objectifs, et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE20-046

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CIMETIÈRE EN ZONE AGRICOLE DANS LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Attendu l'avis de non-conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement émis par la Communauté concernant le règlement 167-21 de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges ;

Il est résolu de prendre acte de l'état de situation du dossier relatif au projet d'aménagement d'un cimetière en zone agricole dans cette MRC et d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges qu'il subsiste des sites alternatifs dans le Grand Montréal pouvant accueillir un tel usage en respect des orientations, objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE20-047

RÈGLEMENT 146-10 DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Il est résolu d'approuver le règlement 146-10 de la MRC de L'Assomption modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3e génération visant à modifier certaines dispositions relatives à la gestion des usages industriels sur son territoire puisque ce règlement respecte les orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE20-048 RÈGLEMENT NUMÉRO S-2361 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
REVISÉ DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu d'approuver le règlement S-2361 de la Ville de Mirabel modifiant le schéma d'aménagement révisé visant à agrandir une aire d'affectation

« agricole d'extraction » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier » dans les secteurs de Sainte-Scholastique et de Saint-Canut, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE20-049 LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est recommandé de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 25 janvier au 6 mars 2020.

CE20-050 ENTENTE POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE 2020-2025

Il est résolu d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer une Convention portant sur une subvention de 50 M\$ par le gouvernement du Québec pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal dont le contenu est substantiellement conforme au projet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE20-051 ACQUISITION DE TERRAIN À BOUCHERVILLE

Il est résolu :

- D'inscrire le projet d'acquisition des lots 2 954 899, 4 066 819, 4 066 820, 4 066 821, 4 305 693 et 4 305 694 à Boucherville, d'une superficie totale de 2,29 ha, présenté par la Ville de Boucherville, numéro de dossier PID 20 07 à la liste consolidée des projets retenus 2012-2020 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;
 - D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 2 103 701,20 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE20-052

ACQUISITION DE LOTS À SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

Il est résolu :

- De modifier le projet d'acquisition du lot 4 310 107 déposé par la Ville de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et inscrit à la liste des projets retenus pour les années 2012-2020, en y ajoutant l'acquisition d'une série d'autres lots (57 lots), également à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour une superficie totale de 9,7 hectares, le tout sous le numéro de dossier PID20-09;
 - D'autoriser le retrait du projet d'aménagement du Bain portuaire de la liste des projets retenus pour les années 2012-2020 et d'inviter la Ville de Montréal à soumettre ce projet dans le cadre du Programme sur la Trame verte et bleue 2020-2025;
 - D'allouer une partie des sommes qui étaient réservées pour l'aménagement du Bain portuaire à l'acquisition de la série de 57 lots supplémentaires, soit la somme de 1 655 338 \$ et d'attribuer le solde du budget réservé au projet du Bain portuaire, soit un montant de 2 144 662 \$, à la provision pour des acquisitions de terrains situés sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
 - D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 3 400 000 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE20-053

MISE EN VALEUR BORD DE LA RIVIÈRE CHATEAUGUAY

Il est résolu :

D'inscrire le projet d'aménagement de quais et de revégétalisation des berges dans des parcs municipaux en bordure de la rivière Châteauguay présenté par la Ville de Châteauguay, numéro de dossier PID20-10 à la liste consolidée des projets retenus 2012-2020 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 324 740 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.



CE20-054

AMÉNAGEMENT DE PISTE CYCLABLE À TERREBONNE

Il est résolu :

- D'approuver le projet d'aménagement de la piste cyclable régionale la Seigneurie des Plaines, correspondant à l'axe 14 (segments 19, 25 et 26) du Réseau vélo métropolitain de la Communauté, présenté par la Ville de Terrebonne, numéro de dossier PID20-11 inscrit à la liste consolidée des projets retenus 2012-2020 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;
 - D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 919 240 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE20-055

ACQUISITION DE TERRAIN (ÎLE-BIZARD)

Il est résolu :

D'approuver, dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés (ci-après, Programme), le projet d'acquisition des lots 4 589 401 et 4 590 761 localisés à Montréal, d'une superficie totale de 21,8 ha, présenté par la Ville de Montréal, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement ci-jointe pour en faire partie intégrante;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas la moitié des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 411 535 \$, incluant les taxes nettes;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE20-056

ACQUISITION D'UN LOT BOISÉ (PIERREFONDS-ROXBORO).

Il est résolu :

D'approuver, dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés (ci-après Programme), le projet d'acquisition du lot 1 977 252 à Montréal dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie totale de 2 567,4 m², présenté par la Ville de Montréal, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement ci-jointe pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas la moitié des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 4 297,19 \$, incluant les taxes nettes;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE20-057

REDDITION DE COMPTE DU SERVICE 211 GRAND MONTRÉAL

Il est résolu :

- De prendre acte du rapport d'activités, incluant le rapport financier 2019, du Centre de référence Grand Montréal pour le service « 211 Grand Montréal » ;
 - D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2019, prévu à l'article 7.1.2 du Protocole de soutien financier à l'implantation et à l'opération du service 211 dans le Grand Montréal convenu entre le Centre de référence du Grand Montréal et la Communauté le 28 septembre 2017 en vertu de la résolution CE17-191 ;
 - De demander au gouvernement du Québec de financer minimalement, pour une période de trois ans, 40 % du budget d'exploitation du service 211 Grand Montréal puisqu'il s'agit d'un service social qui relève d'abord d'une mission de l'État.
-

CE20-058

NOMINATIONS À MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu :

De désigner pour siéger au conseil d'administration de Montréal International pour un mandat de deux ans se terminant en avril 2022,

- Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal ;
 - M. Luc Rabouin, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et maire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal ;
 - M. Philippe Tomlinson, membre du conseil de la Ville de Montréal et maire de l'arrondissement d'Outremont ;
 - M. Richard Deschamps, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
 - Mme Sylvie Surprenant, mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse ;
 - M. Guy Pilon, maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, représentant de la couronne Sud ;
 - Mme Julie Éthier, représentant l'Agglomération de Longueuil
 - Mme Christiane Yoakim, présidente du conseil municipal de la Ville de Laval.
-

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Notes d'information

Chalk River.

Entente avec les municipalités rurales information.

Mémoire de la Communauté soumis au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration dans le cadre de la consultation sur le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ;

POUR INFORMATION

Correspondance transmise

- Lettre du 18 février 2020 de la présidente de la Communauté, Mme Valérie Plante, à la ministre de la justice Mme Sonia Lebel, commentant le projet de loi 39 intitulé *Loi établissant un nouveau mode de scrutin* demandant le respect de l'entente transpartisane quant au traitement équitable du poids politique des régions.

Correspondance reçue

- Lettre du 13 décembre 2019 du sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Marc Croteau, transmettant un chèque de 3,3M\$ représentant la subvention annuelle du Ministère aux activités d'assainissement de l'atmosphère sur le territoire de l'île de Montréal pour l'année 2019. Une prochaine rencontre est à prévoir pour l'actualisation du Règlement 2001-10 et l'augmentation souhaitée de la subvention annuelle.
- Lettres du 6 février 2020 de Mme Marie-Claude Verreault, conseillère politique du cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'avancement des démarches relatives à l'octroi d'un statut de paysage humanisé pour le secteur ouest de l'Île-Bizard.
- Lettre du 11 mars 2020 de M. Terence F. Bowles président et chef de la direction de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent concernant le contact établi avec la ville de Sainte-Catherine dans le dossier de la promenade fluviale du grand Montréal.

Demandes

- *Mesures favorisant la conservation des milieux naturels*

Ville de Saint-Jean-Sur-Richelieu : résolution numéro 2020-01-0069 du 28 janvier 2020.

La ville appuie la Communauté à l'égard de sa demande au gouvernement du Québec d'obtenir de nouveaux pouvoirs en matière de protection des milieux naturels. Elle propose de rejoindre le comité de travail formé tout en formulant ses propres demandes pour elle-même et l'ensemble des municipalités.

- *Caractérisation de rivières et analyse de vulnérabilité du cadre bâti du territoire*

MRC de Thérèse-de-Blainville : résolution numéro 2020-02-24 du 19 février 2020.

La MRC demande à la Communauté de réaliser la cartographie du risque d'inondation des cours d'eau locaux situés sur son territoire, soit la rivière Mascouche et la rivière aux Chiens ainsi que d'effectuer une analyse de vulnérabilité du cadre bâti. Elle propose qu'une table de concertation soit créée pour en assurer le suivi.

- *Déplacements entre la région métropolitaine et les secteurs périphériques- enquête origine-destination*

Table des préfets et élus de la Couronne Sud : résolution numéro 2020-02-18-546 du 18 février 2020.

La Table des préfets demande à la Communauté et à l'ARTM de modifier le territoire d'étude de l'enquête origine-destination. Elle demande aussi de considérer la possibilité de reporter la date de la fin du mandat de la commission du transport afin de lui permettre de tenir compte, dans ses travaux, de la plus récente version de l'enquête origine- destination qui sera disponible au cours de l'année.

Positions

Projet de loi n° 48 : « Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles ».



Mécontentement face au projet de loi, dans sa forme actuelle, qui porte atteinte à l'autonomie du monde municipal ainsi qu'à l'équité fiscale entre contribuables :

- Ville de Blainville : résolution numéro 2020-02-097 du 18 février 2020.
- MRC de Thérèse-de-Blainville : résolution numéro 2020-02-40 du 19 février 2020.

Appui

- Résolution numéro 2020-074 du 26 février 2020 de la MRC de Deux-Montagnes exprimant son appui à la volonté de mettre en place un corps policier distinct pour desservir le territoire de Kanesatake.
- Résolution numéro 200217-78 du 17 février 2020 de la Ville de Boucherville donnant son appui à l'Union des municipalités du Québec dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec quant à surseoir à l'obligation pour les municipalités de céder gratuitement des terrains pour la construction ou l'agrandissement des établissements scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h14.

Les résolutions numéros CE20-033 à CE20-058 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire